



CSEC : RCC/DAEC

Lors du CSEC, les élus ont dû se prononcer sur les conditions de mise en œuvre de mesures de Ruptures Conventionnelles Collectives (RCC) basées sur le Dispositif d'Adéquation des Emplois et des Compétences (DAEC) de Stellantis Auto.

NB: La Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS) a validé le nouvel accord DAEC qui va entrer en vigueur immédiatement.

La **CFE-CGC** a demandé à la direction de communiquer les nouvelles mesures auprès des salariés. L'occasion a été mise à profit, pour la **CFE-CGC**, de relayer vos revendications.

Ci-dessous la déclaration lue en séance :

Malgré d'excellents résultats économiques, les vagues de réduction des effectifs se succèdent chez Stellantis. Elles laissent, année après année, des traces profondes sur les salariés qui continuent à œuvrer au sein du Groupe. Les coupes sombres opérées de façon plus ou moins pilotées, plus ou moins maîtrisées à tous les niveaux de l'entreprise au gré des initiatives personnelles ou des inspirations de tel ou tel nous interroge sur notre capacité collective à maîtriser nos process et à servir comme il se doit nos clients.

Ces pratiques de bûcheron, la CFE-CGC les condamne à chaque fois. Elles nous paraissent indignes d'un Groupe de notre envergure. D'un Groupe qui, par ailleurs, affiche sa volonté de bien-être pour ses salariés, qui prône les vertus d'un dialogue social du XXI^{ème} siècle.

Pourtant, ces salariés n'ont pas jeté l'éponge. Ils sont toujours très soucieux de continuer à bien faire fonctionner l'entreprise. Ils demeurent prêts à relever des défis toujours plus ambitieux, malgré pour certains d'entre eux, une charge de travail ressemblant de plus en plus à un fardeau quotidien qu'à un travail motivant et épanouissant.

Cette année encore, la CFE-CGC regrette que les leviers afin de limiter les départs de nos compétences ne soient pas suffisamment actionnés. Si nous partageons la vision prospective sur l'évolution des emplois dans la filière automobile, nous regrettons les choix et les modalités de mise en œuvre des transformations qui sont imposées aux salariés. L'accord G.E.P.P que nous avons signé doit retrouver son rôle d'outil de travail au service de l'entreprise et de ses salariés...

Nous saluons l'intention d'embaucher 500 personnes sur des secteurs en tension. Nous espérons qu'elle se traduira dans les faits et qu'elle contribuera à la régulation de la charge de travail de certains salariés. C'était une revendication majeure et récurrente de la CFE-CGC depuis l'instauration du dispositif cité en objet.

Nous pensons également que le présent accord n'accorde pas suffisamment d'importance à la notion de prêts entre sites, et notamment avec les J.V. Beaucoup de salariés sont prêts à franchir le pas, tout en gardant le statut Stellantis, afin de bénéficier d'une mesure du D.A.E.C au moment opportun !

Nous sommes conscients que ce dispositif permet à certains salariés de bénéficier d'un départ anticipé dans des conditions acceptables, ou d'être sérieusement accompagnés à la suite d'un souhait de reconversion.

C'est pourquoi, la CFE-CGC donne un avis favorable sur la mise en œuvre de ce dispositif.

Lien vers le domaine de publication des tracts **CFE-CGC** :

<https://docinfogroupe.psa-peugeot-citroen.com/ead/dom/1001224770.fd>

ABONNEZ-VOUS



CONSTRUIRE LE FUTUR ENSEMBLE !

